Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261007-DEL2026100777-DE

Réf. : DEL20261007-77

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 07 octobre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS (16)
Mme Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Mme Agnès GUILLO, M. Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, **M.** Cyrille MONNERAIS, M. Adrien GILLARD, Mme Valérie LERAT, M. Vincent MONNERAIS, Mme Katy LETORE, M. Thierry ROBIN, Mme Marie-Thérèse LUCAS, M. Guénaël LAUNAY, M. Corentin PERRICHOT, M. Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
M. Philippe ROBO, ayant donné pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.
Mme. Aurélie LOEZIC, ayant donné pouvoir à Mme Stéphanie DUBOIS.
M. Clément CHOTARD, ayant donné pouvoir à M. Alain CHOTARD.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20261007-77 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, déléguée aux finances indique à l'assemblée qu'une ligne de trésorerie est une forme de prêt qui a vocation à servir en cas de besoin quand la collectivité a beaucoup de dépenses sur une même période et que les recettes arrivent dans un second temps (versement des subventions par exemple). Lorsque la ligne de trésorerie est contractualisée, le montant de la ligne n'est pas viré sur le compte de la commune, contrairement à un prêt classique. C'est seulement lorsque la commune en a besoin qu'elle peut demander à tirer toute ou partie du montant de la ligne de trésorerie. Elle doit ensuite la rembourser, avec les intérêts, au rythme qu'elle le souhaite. Généralement, les collectivités renouvellent leurs lignes de trésorerie chaque année afin de garder cette sécurité de trésorerie, même si elles n'ont finalement pas besoin d'exercer leur droit de tirage.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20261007-DEL2026100777-DE

ETS	Plafond	Durée	Mode de réglement des intérêts	Taux	Commission ou frais
Crédit Agricole	150 000 €	1 an	Payables par trimestre	EURIBOR 3 mois moyenne + 1,28 % base de calcul exact / 365 j Taux variable : **3,793** %	Pas de commission d'engagement ou de non utilisation. Frais de mise en place 0,25 % (soit 375 € pour l'année) -> soit 375 € au total si non utilisation
Crédit Mutuel de Bretagne	150 000 €	1 an	Payables par trimestre	URIBOR 3 mois moyenne + 2,597 % base de calcul exact / 360 j Soit un taux variable de **3,337%**	Pas de commission d'engagement ou de non utilisation. Frais de mise en place 0,25 % (soit 375 € pour l'année) -> soit 375 € au total si non utilisation

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie avec la banque la plus offrante.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la banque la plus offrante (CMB).
D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues dans le dit contrat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès GUILLO, Adjointe au Maire, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

Valide l'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la banque la plus offrante (CMB).
Autorise Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier et à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues dans le dit contrat.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Dominique MARTIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 12/10/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 12/10/2026